

# NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ ET DU SECTEUR

NUMÉRO FÉVRIER 2012

Rapports sur les initiatives de CIBC Mellon et les développements dans le secteur des valeurs mobilières

## Aperçu



Un message de notre chef de la direction : La gestion du risque commence par la gestion de nos choix

Pour déterminer notre plan d'action, nous devons prendre une décision éclairée qui place les préoccupations des clients à l'avant-plan, mais qui nous permet de manœuvrer et de réagir au fur et à mesure que les détails deviennent connus.



Vingt ans de services de garde au Canada

Tom MacMillan quitte son poste de président du conseil d'administration de CIBC Mellon le 31 décembre 2011. Il a agi à titre de président et chef de la direction de CIBC Mellon de 1997 à 2009.



Mise à jour sur le marché du prêt de titres

Comme la conjoncture mondiale le laisse présager, les marchés du prêt de titres demeurent hésitants cette année, ce qui correspond dans les grandes lignes aux prévisions.



Mise à jour économique

Nous nous attendons à un repli de la croissance mondiale en 2012 plutôt qu'à une forte expansion mondiale ou à une récession mondiale générale. Nous prévoyons une croissance du PIB réel mondial d'approximativement 3 % en 2012, soit une baisse par rapport à 3,7 % en 2011 et à environ 5 % en 2010.



Production de rapports interactive dans Workbench

Grâce à la fonction de « production de rapports interactive » dans Workbench, l'outil de livraison de l'information de CIBC Mellon, les clients peuvent assurer le suivi des indicateurs clés rapidement et facilement. Ils peuvent aussi créer, planifier et distribuer aisément des rapports sur les actifs et les placements qui sont à la fois attrayants et riches en données.

## MISES À JOUR RÉGLEMENTAIRES

### Mise à jour relative à la FATCA

Le 8 février 2012, le Trésor américain et l'IRS ont émis des procédures détaillées à suivre pour respecter la Foreign Account Tax Compliance Act. Nous nous attendons à ce que le projet de règlement ait une incidence considérable sur nos pratiques, politiques, procédures et systèmes d'affaires ainsi que sur ceux de nos clients.

### Le nouvel Avis n° 259 sur la TPS/TVH a une incidence sur les régimes de retraite et certaines fiducies

Les clients de CIBC Mellon tels que les régimes de retraite et certaines fiducies ont quelques obligations et dates limites à respecter relativement à l'avant-projet de loi de l'Agence du revenu du Canada concernant les institutions financières désignées particulières (IFDP).

<<En fin de compte, l'excellence est  
une question de choix - et c'est le choix  
que nous avons fait.>>

- Tom Monahan, président et  
chef de la direction



## La gestion du risque commence par la gestion de nos choix

Le 26 janvier 2012, le premier ministre du Canada, Stephen Harper, a prononcé une allocution dans le cadre du Forum économique à Davos, en Suisse. Étant donné la performance économique robuste et durable de notre pays, c'était une allocution très attendue. M. Harper a décrit l'état de préparation du Canada à la tourmente démographique et économique à laquelle notre pays fait face. J'ai trouvé que son commentaire sur le lien direct qui existe entre les choix que nous faisons aujourd'hui et les résultats que nous obtiendrons dans le futur est particulièrement pertinent pour la gestion d'une entreprise en période d'incertitude économique mondiale :

« Que nous décidions d'agir, ou de ne pas agir, c'est maintenant que nous choisissons notre avenir. Comme nous l'ont appris les crises mondiales des dernières années et les expériences vécues dans nos pays respectifs, en faisant des choix faciles maintenant, nous limitons les choix dont nous disposerons plus tard. »

Pour continuer sur ce thème, j'ajouterais qu'en déterminant un plan d'action, nous devons aussi prendre une décision éclairée qui place les préoccupations des clients à l'avant-plan. Mais parallèlement - et cela pourra sembler contre-intuitif - nous devons nous laisser de la place pour manœuvrer et réagir si de nouveaux détails deviennent connus. Parmi les exemples qui montrent la validité de notre approche, notons le plafond de la dette américaine et le sommet du G-20 à Toronto.

À cause de l'exposition à l'Europe et plus particulièrement du prêt de titres, CIBC Mellon a commencé à examiner la région et à gérer les risques bien avant que la situation commence à faire la manchette. Le modèle d'affaires que nous utilisons pour évaluer et gérer le risque est continu et rigoureux. Par exemple, en ce qui concerne le prêt de titres, nous continuons à surveiller quotidiennement les écarts de taux liés au risque de défaut des emprunteurs, tant pour les États européens que pour les entités européennes, et à examiner les éventuels changements dans l'exposition de nos clients. Nous respectons aussi des exigences strictes relativement aux garanties pour le prêt de titres - tous nos emprunteurs sont en règle et les prêts sont pleinement garantis. Si vous les avez manqués dans le dernier numéro de notre bulletin Nouvelles de la société et du secteur, je vous invite à prendre connaissance des commentaires de [Kelly Hastings](#) et de [Jeffrey Alexander](#) pour en savoir davantage sur la façon dont CIBC Mellon gère le risque et appuie ses clients dans des marchés volatiles.

À l'instar de nos clients, nous n'exerçons pas plus de contrôle sur le climat économique mondial que sur les prévisions météorologiques. Fournir un excellent service est toutefois une chose que CIBC Mellon peut contrôler en faisant preuve d'une vigilance rigoureuse pour anticiper les conditions changeantes, s'y préparer et y réagir.

En fin de compte, l'excellence est une question de choix - et c'est le choix que nous avons fait.



Tom Monahan  
président et chef de la direction

Du début à la fin



Tom MacMillan  
ancien président

Tom MacMillan quitte son poste de président du conseil d'administration de CIBC Mellon le 31 décembre 2011. Il a agi à titre de président et chef de la direction de CIBC Mellon de 1997 à 2009.



## Vingt ans de services de garde au Canada

La technologie, les joueurs et les demandes du marché ont considérablement changé au cours des 20 dernières années dans l'industrie des services de garde au Canada, mais une chose demeure : les clients accordent toujours de l'importance à un gardien auquel ils peuvent se fier pour obtenir constamment un service professionnel et hautement réactif.

Par rapport à il y a 20 ans, le monde des placements est beaucoup plus mondialisé et complexe, en raison de la pléthore de stratégies, d'instruments de placement et d'exigences réglementaires – même si les délais continuent de raccourcir. Les nombres sont plus hauts et la mise est plus élevée, alors que l'instabilité est plus grande et que les crises sont plus fréquentes.

Les investisseurs d'aujourd'hui disposent de normes de gouvernance plus robustes, et exigent couramment de l'information sur le rendement et des données en temps réel. L'accroissement des demandes sur le marché a fait en sorte que les investisseurs institutionnels se concentrent maintenant beaucoup plus sur la performance de leurs gardiens, et donc qu'ils examinent de près la santé, les systèmes, les contrôles et la technologie de nos entreprises.

Les clients veulent connaître nos résultats de vérification interne et externe, nos pratiques de gestion du risque et notre plan de continuité des affaires, et même notre performance relative à l'engagement des employés. J'applaudis vigoureusement la rigueur et la diligence des clients à cet égard; l'industrie des services de garde ne s'en porte que mieux.

### De gardien à fournisseur de services d'actifs

Historiquement, on s'est toujours attendu des gardiens qu'ils offrent l'excellence opérationnelle, notamment le rapprochement rapide, le règlement sans heurt des opérations et la précision constante des évaluations – c'est encore d'après ces critères que nous sommes jugés aujourd'hui. Ce qui a changé, c'est que les clients considèrent maintenant les gardiens comme des partenaires d'affaires cruciaux et des experts en résolution de problème. Les percées technologiques ont permis aux bourses, aux dépositaires et aux gardiens d'exécuter les opérations de marché beaucoup plus efficacement. Parallèlement, les clients ont réalisé que la perspective complète qu'ont les gardiens sur le cycle de vie des opérations peut leur donner accès à de l'information précieuse. En se repositionnant à titre de « fournisseurs de services d'actifs », les gardiens ont élargi leurs capacités et mis en place des nouveaux systèmes enrichis de déclaration de l'information et de gestion de l'information en réponse aux besoins des clients.

### Moins de joueurs, mais une concurrence accrue

Nous avons assisté à une importante consolidation au sein de l'industrie. En effet, nous sommes passés de plus de 15 gardiens il y a 20 ans à quatre grands fournisseurs, qui desservent 90 pour cent du marché. Les gardiens doivent exercer leurs activités à très grande échelle afin d'appuyer l'investissement en R et D dont ils ont besoin pour continuer à répondre aux besoins des clients, qui stimulent la consolidation partout dans le monde. Un exemple de ce phénomène : la formation en 2007 de la coentreprise à parts égales de notre société mère, BNY Mellon.

Celle-ci, qui assure les services d'actifs valant près de 27 billions de dollars américains, est actuellement le plus important gardien au monde. Ironiquement, ce nombre réduit de fournisseurs a en fait accru la concurrence sur le marché; nous devons faire attention, car les clients peuvent faire leur choix parmi des offres toujours meilleures.

*Suite a page 5*

Du début à la fin



CIBC Mellon

## Vingt ans de services de garde au Canada (suite)

### La crise financière de 2008 et l'accent désormais placé sur la gestion du risque

L'insistance actuelle sur la gestion du risque et la transparence provient peut-être des événements qui ont mené à l'effondrement du marché en 2008. Je n'ai jamais été aussi fier de notre entreprise que lorsque nous sommes parvenus à gérer avec succès toutes nos positions à Lehman de façon à ce qu'aucun de nos clients ne connaisse une interruption dans ses opérations, une perte ou des restrictions en matière de négociation. Nos programmes de gestion du risque ont fonctionné comme prévu et, en travaillant avec acharnement et efficacité en équipe, nous avons remporté l'épreuve haut la main.

La faillite de Lehman a souligné l'importance vitale d'avoir une gouvernance et une gestion du risque robustes, et je dirais que cette expérience a permis d'améliorer l'ensemble de l'industrie.

### Les 20 prochaines années

À l'avenir, je crois que la demande à l'égard de la déclaration de l'information, de la gestion du risque, de la transparence et de l'information sur le marché continuera de s'accroître. Les investisseurs institutionnels feront face à une pression extrêmement forte, tant de la part des organismes de réglementation que de la part de leurs clients, pendant qu'ils exercent leurs activités dans l'environnement de faibles rendements prévu pour les prochaines années. Nous verrons des volumes d'opérations plus importants, des instruments de placement plus perfectionnés, une mondialisation accrue et des délais qui iront en s'amenuisant.

Je pense que la relation entre les investisseurs institutionnels et les gardiens se renforcera davantage alors que les clients continueront d'exiger des pratiques de déclaration meilleures et qui divulguent davantage d'information. Aujourd'hui, vous pouvez recevoir de l'information relative aux services de garde sur votre iPad, et demain, je suis sûr qu'il y aura des modes de prestation de l'information encore plus sophistiqués. Les clients se tourneront vers les gardiens pour obtenir des produits et services qui aident à accroître les rendements, à réduire les coûts et à diminuer le risque. Le prêt de titres en constitue un très bel exemple, puisqu'il fournit une source stable de rendements rajustés en fonction du risque qui aident à compenser des coûts ou à augmenter des rendements.

De certaines façons, j'envie les personnes qui commencent tout juste leur carrière dans le domaine de la garde des valeurs, ainsi que les investisseurs qui se fieront à leurs services. La technologie qui alimente le marché d'aujourd'hui apporte une grande contribution, et elle continuera à se perfectionner. Il est très gratifiant de résoudre les problèmes d'un client, et je crois que les gardiens sont bien positionnés pour aider les investisseurs institutionnels à conserver leur longueur d'avance et à répondre aux demandes considérables auxquelles ils feront face dans les années à venir.

À mon avis, tout est une question de qualité du service à la clientèle et de confiance – que ce soit il y a 20 ans, maintenant ou dans 20 ans. Les clients doivent savoir que nous sommes honnêtes, diligents, engagés à résoudre les problèmes et que nous visons chaque jour à fournir des services de qualité à valeur ajoutée. Lorsque je repense aux 20 dernières années, je suis très fier de voir que le rôle du gardien a évolué au point que nous sommes aujourd'hui considérés par nos clients comme des partenaires précieux et des fournisseurs essentiels. ■

*Cet article a paru antérieurement dans le numéro du 20e anniversaire de Benefits and Pensions Monitor.*



Du début à la fin



Jeffrey Alexander  
vice-président,  
Prêts de titres mondiaux



## Mise à jour sur le marché du prêt de titres

Comme la conjoncture mondiale le laisse présager, les marchés du prêt de titres demeurent hésitants cette année, ce qui correspond dans les grandes lignes aux prévisions. En 2012, les résultats ont été décevants en ce qui concerne la demande en titres de sociétés de premier ordre au Canada et aux États-Unis, tandis que la demande relative aux titres de dette publique et aux premiers appels publics à l'épargne reste vigoureuse.

Et comme prévu, le risque demeure la préoccupation centrale dans le cadre de nos activités internes. Les événements entourant la Grèce et la zone euro ont considérablement touché les marchés mondiaux, et leur effet se fait encore sentir de nombreuses façons. Nos équipes du risque et de la conformité se concentrent sur la gestion des facteurs externes tels que le risque de garantie, le risque de contrepartie et le risque pays associés à nos activités de prêt de titres; les groupes de contrôle ont très bien réussi à mettre en place une structure qui permet d'obtenir des rendements au sein d'un environnement géré. Nous continuons de constater des rendements intéressants dans nos domaines de spécialité, y compris les actions très en demande comme celles qui sont mentionnées ci-dessous. Nous nous appliquons encore à générer des rendements de prêt de titres de qualité sans faire augmenter les risques opérationnels et de portefeuille; par conséquent, nous n'avons pas tendance à prêter de grandes quantités d'actifs de clients afin d'améliorer nos statistiques.

D'ailleurs, la demande relative aux PAPE et aux fusions/acquisitions est pratiquement insatiable; même si nous n'avons pas constaté de demande à l'échelle du marché, certains titres spéciaux tels que Zynga, Caesars et Groupon ont généré une demande – et des frais – considérables de la part des emprunteurs. Le cours des actions de Caesars, qui se sont initialement négociées à 9 \$ au moment du PAPE en février, a rapidement atteint une valeur aussi élevée que 17 \$; depuis, le cours des actions a reculé pour se situer autour de 12 \$. La demande directionnelle à l'égard d'actions telles que Caesars ou Zynga (ZNGA a fait l'objet de prêts moyennant des frais aussi élevés que 51 pour cent de sa valeur) peut engendrer une demande et des revenus importants dans le cadre de portefeuilles spécifiques.

Nous constatons aussi une demande croissante pour les garanties en espèces, car de nombreuses banques canadiennes conservent encore un solde liquide appréciable. En ce qui concerne nos activités relatives au revenu fixe, les prêts assortis d'une garantie en espèces génèrent environ deux fois les rendements des prêts non assortis d'une garantie en espèces, et la remise d'intérêt que nous payons aux emprunteurs peut être une précieuse source de revenus à un jour pour les banques. Les revenus des instruments à revenu fixe ont augmenté, car bon nombre de sociétés de gestion de caisses de retraite et d'investisseurs dans les fonds de placement collectif continuent d'opter pour la sécurité relative des obligations; une bonne part de cette croissance du revenu fixe s'est produite au détriment des portefeuilles d'actions de sociétés à petite/moyenne capitalisation, puisque des titres de sociétés de plus petite capitalisation se font remplacer par des obligations dans les portefeuilles.

L'incertitude des marchés causée par les événements dans la zone euro et en Grèce laissera sans aucun doute sa marque au moment de la distribution mondiale des dividendes cette année. Puisque la Grèce n'a pas encore conclu d'accord relatif à sa dette et que sa place dans la zone euro est pour le moins douteuse, le marché continue de tenir compte d'un niveau de risque non négligeable. En effet, un certain nombre de sociétés à grande capitalisation annoncent déjà une réduction des dividendes, et nous prévoyons que cette tendance se poursuivra jusqu'en avril et en mai. Bien que l'année 2012 ne soit manifestement pas aussi positive mondialement que l'année 2011, nous constaterons une hausse appréciable du bénéfice des sociétés, qui demeure vigoureux.

Dans l'ensemble, étant donné les effets secondaires ressentis dans le marché cette année, nous avons le sentiment que 2012 connaît un très bon départ. Tandis que nous continuerons de surveiller l'effet macroéconomique de la crise dans la zone euro et apporterons des changements stratégiques au besoin, la très grande majorité de nos activités de prêt de titres demeurent à l'abri de l'incertitude dans les marchés outremer.

Du début à la fin



CIBC Mellon



## Mise à jour économique

Nous nous attendons à un repli de la croissance mondiale en 2012 plutôt qu'à une forte expansion mondiale ou à une récession mondiale générale. Nous prévoyons une croissance du PIB réel mondial d'approximativement 3 % en 2012, soit une baisse par rapport à 3,7 % en 2011 et à environ 5 % en 2010. La décélération de la croissance mondiale devrait refléter une grave récession tout au long de 2012 dans les pays du sud de la zone euro, une récession modérée au début de 2012 dans les pays du nord de la zone euro ainsi qu'au Royaume-Uni, une expansion quelque peu ralentie dans la plupart des pays émergents, et une croissance économique près de sa tendance à long terme, soit de 2,5 %, aux États-Unis.

La détente des conditions monétaires survenue dans bon nombre de pays est l'une des principales raisons pour lesquelles nous pensons que l'économie mondiale ne tombera pas en récession générale en 2012. La récente tendance à la baisse du taux d'inflation dans de nombreux pays a donné aux banques centrales la souplesse nécessaire à cet assouplissement. Malgré la hausse temporaire de l'inflation des prix à la consommation à un certain point en 2011, à environ 5 % au Royaume-Uni et à environ 4 % aux États-Unis, tant la Banque d'Angleterre que la Réserve fédérale américaine ont adopté des mesures d'assouplissement. Les deux sont également prêtes à poursuivre dans ce sens au besoin. Le point de vue de ces banques centrales était que les poussées inflationnistes s'avéreraient temporaires et que leur économie était assez faible pour justifier le soutien monétaire accru.

Nous croyons que les perspectives conjoncturelles actuelles pour l'économie mondiale doivent être mises en contexte à la lumière de plusieurs facteurs séculaires à plus long terme. Premièrement, la productivité de la main-d'œuvre dans les marchés émergents grimpe tandis qu'on l'outil de pratiques et de technologies modernes. Cette situation génère une concurrence féroce sur le marché du travail mondial. Deuxièmement, dans de nombreux pays, le vieillissement démographique crée des défis persistants quant à la viabilité de la dette souveraine, car 1) le pourcentage de la population active totale baissera probablement et 2) les dépenses relatives aux soins de santé et aux retraites augmenteront probablement. Troisièmement, l'explosion du crédit que bon nombre de pays ont connue dans le passé les a lourdement endettés. Les perspectives économiques mondiales devraient s'avérer très sensibles au déroulement harmonieux ou non du processus de désendettement subséquent. Quatrièmement, il existe d'importants déséquilibres entre les pays qui affichent un excédent extérieur (dont les actifs étrangers croissent) et ceux qui affichent un déficit extérieur (dont les dettes étrangères croissent). Ces déséquilibres existent tant à l'échelle internationale qu'au sein de la zone euro.

La forte aversion au risque constatée dans divers marchés à la fin de 2011 était fondée en partie sur la crainte que la réponse hésitante de la politique européenne aux pressions financières de la zone euro puisse entraîner une grave débâcle financière. Nous n'estimons pas que ces craintes étaient irrationnelles à ce moment. Toutefois, l'attente à savoir que la politique monétaire en Europe demeurerait restrictive même en cas d'intensification de la crise financière s'est avérée inexacte. Les banques centrales ont finalement agi pour soulager les tensions relatives aux liquidités dans le système financier européen. Dans l'ensemble, nous croyons que la Banque centrale européenne a pris un virage prononcé vers un ensemble de politiques monétaires plus souples. Nous croyons que cela a réduit le « risque extrême » d'une crise financière systémique. Les problèmes à long terme demeurent cependant, particulièrement en ce qui concerne la normalisation fiscale et le caractère soutenable de la dette souveraine dans bon nombre de pays.

Le 8 février 2012



Richard Hoey  
économiste en chef  
BNY Mellon

Le 8 février 2012

Pour lire la mise à jour économique complète (en anglais), visitez le <http://www.bnymellon.com/foresight/pdf/update.pdf>



Du début à la fin



Darryl Horn  
directeur, Solutions d'intégration client

Pour en savoir davantage sur la puissance de la production de rapports interactive dans Workbench ou pour assister à une démonstration, veuillez communiquer avec l'équipe de soutien Workbench de CIBC Mellon au numéro 1 888 439-2457 ou 416 643-5360, ou encore à l'adresse [workbench@cibcmellon.com](mailto:workbench@cibcmellon.com). Vous pouvez également vous adresser à votre directeur des relations de CIBC Mellon au 416 643-5000.

## Production de rapports interactive dans Workbench : Un nouvel outil robuste aussi rapide qu'efficace

Alors que les promoteurs de régimes et les gestionnaires d'actifs se préparent à la divulgation de l'information financière en fin d'année civile, ils cherchent aussi à partager les mesures clés de leurs portefeuilles avec les investisseurs, les analystes et les conseils d'administration - de façon transparente et dans un format clair, efficace et percutant.

CIBC Mellon est heureuse de présenter certaines améliorations qu'elle a apportées récemment à Workbench, son outil de livraison de l'information, pour répondre à ces besoins de production de rapports sur les portefeuilles. Grâce à la fonction de « production de rapports interactive » dans Workbench, nos clients peuvent assurer le suivi des indicateurs clés rapidement et facilement, ainsi que créer, planifier et distribuer aisément des rapports sur les actifs et les placements qui sont à la fois attrayants et riches en données.

Pour rendre la nouvelle fonctionnalité conviviale et intuitive, nous y avons intégré de nombreux commentaires de nos clients durant la conception. Avec la nouvelle option de vue interactive dans le menu de visualisation/d'exportation des données de Workbench, vous pouvez facilement appliquer un certain nombre de nouvelles caractéristiques qui vous aideront à modifier, à améliorer et à personnaliser vos divers rapports selon vos besoins.

Les clients qui ouvrent une session dans Workbench verront un ensemble de nouvelles icônes dans la barre d'outils qui peuvent les guider dans le processus de création de rapports. Le résultat final : des rapports riches en données, à la présentation visuelle efficace, qui se préparent rapidement et facilement.

### **Avec les nouvelles fonctions de production de rapports interactive dans Workbench, vous pouvez :**

- Créer des rapports de portefeuille/comptabilité sur les placements aussi uniques que votre propre entreprise.
- Personnaliser divers aspects des rapports, notamment leur titre/leurs sous-titres, les classifications, les intervalles et les regroupements.
- Construire et afficher des graphiques de type courant, par exemple à barres, linéaires, à secteurs et de nombreux autres types de graphiques en utilisant des données groupées ou récapitulées, et faire un zoom avant dans les graphiques pour accéder aux détails.
- Personnaliser les données à l'aide des plus de 30 formules d'analyse de l'information offertes.
- Livrer vos rapports en format .pdf, .xls, .csv, .jpg ou .tsv; mieux encore, le système dimensionne automatiquement les données du rapport en fonction du format de sortie.
- Planifier et distribuer des rapports personnalisés à des moments pratiques fondés sur votre cycle d'affaires.
- Enregistrer et partager vos rapports personnalisés en ligne.

Du début à la fin

*Sutie a page 9*



## Production de rapports interactive dans Workbench : Un nouvel outil robuste aussi rapide qu'efficace (suite)

### Avantages de la production de rapports interactive dans Workbench :

- **Gains d'efficacité.** Vous pouvez maintenant préparer des rapports captivants et dynamiques sur les actifs et les placements, et ce, nettement plus rapidement et avec moins d'efforts.
- **Accès à des analyses poussées.** Les rapports riches en contenu et aux éléments graphiques améliorés peuvent aider à accélérer la prise de décision. De plus, l'application des nouvelles formules offertes pour la génération de rapports peut mener à des analyses de données qui favorisent la venue de nouvelles idées ou de nouveaux scénarios de planification.
- **Exploitation d'une technologie à la fine pointe.** Les clients de CIBC Mellon profitent de l'envergure de notre société, car ils peuvent accéder à nos outils perfectionnés de livraison de l'information, tels que Workbench. Également, au fur et à mesure que d'autres améliorations seront apportées aux caractéristiques actuelles de Workbench, notamment à la fonction de production de rapports interactive, vous serez informé automatiquement. Grâce à son partenariat avec CIBC Mellon, votre entreprise peut profiter de ces améliorations continues au système, sans assumer les coûts directs que requièrent habituellement les activités de recherche/développement et de mise en œuvre des technologies.

À CIBC Mellon, nous sommes engagés à améliorer continuellement les produits et services que nous offrons à nos clients. La production de rapports interactive dans Workbench est un puissant outil de génération de rapports qui permet d'accroître l'efficacité et de livrer du contenu pour aider les équipes de direction en ce qui concerne l'analyse des actifs, la stratégie, la planification des investissements et la répartition.

### Les graphiques sont créés directement à partir de votre rapport interactif



Lorsque vous placez le curseur de la souris sur les éléments d'un graphique (ou encore sur la légende d'un graphique à secteurs), l'application affiche une infobulle montrant la valeur exacte. Si le graphique comprend deux types de valeurs ou plus, les infobulles sont de couleur différente.

Si votre graphique comporte une catégorie supérieure groupée (par exemple, le total général/la devise locale), vous pouvez cliquer sur les éléments du graphique pour accéder au niveau de détail suivant (par exemple, aux types d'actifs dans la devise sélectionnée).



Du début à la fin



Simon Lee  
vice-président adjoint, Fiscalité

### Mise à jour relative à la FATCA : Les États-Unis publient leur projet de règlement

Le 8 février 2012, le Trésor américain et l'agence Internal Revenue Service ont publié leur projet de règlement relatif à la mise en œuvre des dispositions de la Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA »).

Le projet de règlement, composé d'environ 400 pages, fournit des procédures détaillées à suivre pour respecter les dispositions de la FATCA en matière de retenues fiscales et de déclaration de l'information. Nous nous attendons à ce que le projet de règlement ait une incidence considérable sur nos pratiques, politiques, procédures et systèmes d'affaires ainsi que sur ceux de nos clients. Nous examinons actuellement ce projet de règlement, et nous vous fournirons de plus amples renseignements dans une future mise à jour.

Vous trouverez ci-dessous les faits saillants de l'incidence prévue sur CIBC Mellon et sur ses clients :

#### 1. Classification des comptes et diligence raisonnable

De façon générale, les règles de la FATCA en matière de diligence raisonnable stipulent que les institutions financières étrangères (autres qu'américaines) documentent et divulguent les renseignements sur les comptes américains et les comptes détenus par des entités étrangères comportant un nombre substantiel de propriétaires américains. Le projet de règlement fait la distinction entre les exigences de diligence raisonnable applicables aux comptes individuels et aux comptes des entités, ainsi qu'entre les comptes préexistants et les nouveaux comptes.

Le projet de règlement hausse le nombre de catégories totales de comptes et de titulaires de comptes en vertu de la FATCA. Ainsi, on y retrouve 26 catégories ou sous-catégories (entre autres : les institutions financières étrangères participantes, les institutions financières étrangères enregistrées jugées conformes, les institutions financières étrangères certifiées jugées conformes, les institutions financières étrangères documentées par les propriétaires, les institutions financières étrangères exclues, les entités étrangères non financières actives, les entités étrangères non financières exclues et les entités étrangères non financières passives).

Le projet de règlement simplifie l'examen des documents relatifs aux comptes préexistants servant à déterminer le statut de résident américain des titulaires. Par exemple, selon les procédures modifiées de diligence raisonnable applicables aux comptes préexistants, les institutions financières étrangères participantes peuvent effectuer des recherches électroniques pour trouver les comptes dont le solde se situe entre 50 000 \$ US et 1 million \$ US. Même si les institutions financières étrangères participantes devront effectuer des recherches papier pour trouver les comptes dont le solde dépasse 1 million \$ US, celles-ci seraient limitées à la documentation, aux dossiers courants sur les comptes et à certains éléments de

Du début à la fin

Suite à page 11

## Mise à jour relative à la FATCA : Les États-Unis publient leur projet de règlement (suite)

correspondance. Les comptes de moins de 50 000 \$ US ou les comptes d'entités de moins de 250 000 \$ US ne requièrent pas de recherches. Dans de nombreux cas, les institutions financières étrangères participantes pourraient s'en remettre à leur conformité actuelle aux règles et règlements sur la connaissance de la clientèle et la lutte contre le recyclage de l'argent.

### 2. Exigences en matière de retenues

Le nouveau projet de règlement prévoit un certain relâchement des obligations relatives aux retenues. Ces exigences entreront en vigueur de façon graduelle :

- a. Le 1er janvier 2014 : Les retenues seront obligatoires sur le revenu de source américaine, dont les intérêts et les dividendes.
- b. Le 1er janvier 2015 : Les retenues s'appliqueront également aux produits bruts et aux versements de revenus.
- c. Le 1er janvier 2017 : Les retenues s'appliqueront aux paiements « intermédiaires » de source non américaine (la définition de ces paiements sera déterminée après l'obtention de précisions supplémentaires de la part du gouvernement américain).

### 3. Exigences en matière de déclaration de l'information

À l'instar des exigences relatives aux retenues, les exigences relatives à la déclaration de l'information entreront en vigueur graduellement entre 2014 et 2017 :

- a. L'identité des titulaires de comptes américains devra être divulguée à compter de 2014 pour l'année civile 2013.
- b. L'information sur le revenu versé dans des comptes américains devra être divulguée à compter de 2016 pour l'année civile 2015.
- c. L'information complète sur les comptes américains, y compris les renseignements sur les produits bruts, devra être déclarée à compter de 2017 pour l'année civile 2016.

### 4. Autres mises à jour sur la FATCA

Le projet de règlement comprend aussi l'information suivante :

- a. L'IRS publiera l'ébauche de son entente modèle avec les institutions financières étrangères au début de 2012. La version définitive sera publiée à l'automne 2012.
- b. Les dirigeants des institutions financières étrangères participantes seront tenus de certifier que celles-ci respectent l'entente de l'IRS avec les institutions financières étrangères. Le projet de règlement relatif à la mise en œuvre de la FATCA n'exigera pas de vérification par une tierce partie.
- c. Les États-Unis, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni explorent une approche commune de mise en œuvre de la FATCA fondée sur la déclaration de l'information à l'intérieur du pays et l'échange automatique réciproque de l'information.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter les sites Web suivants (en anglais) :

<http://www.irs.gov/newsroom/article/0,,id=254068,00.html>

[http://www.hm-treasury.gov.uk/joint\\_intl\\_statement\\_fatca.htm](http://www.hm-treasury.gov.uk/joint_intl_statement_fatca.htm)

Si vous avez d'autres questions sur la façon dont CIBC Mellon se prépare relativement à la FATCA, veuillez communiquer avec votre directeur des relations avec la clientèle. Vous pouvez aussi consulter notre aperçu de la FATCA paru dans [le numéro d'octobre 2010 du bulletin Nouvelles de la société et du secteur >>](#)

Du début à la fin



Tim Rourke (gauche)  
vice-président, Gestion des relations  
avec la clientèle

Peter Maden (droite)  
vice-président, Comptabilité  
institutionnelle et des régimes de retraite,  
et groupe des placements spéciaux

## Le nouvel Avis n° 259 sur la TPS/TVH a une incidence sur les régimes de retraite et certaines fiducies

En réponse aux demandes de renseignements des clients, CIBC Mellon aimerait profiter de cette occasion pour rappeler à tous ses clients certaines obligations et dates limites relativement à l'avant-projet de loi de l'Agence du revenu du Canada (ARC) concernant les institutions financières désignées particulières (IFDP), dont les régimes de retraite.

CIBC Mellon n'est pas en mesure d'accomplir, directement au nom de ses clients, les activités liées à la taxe de vente harmonisée (TVH) requises en vertu de l'avant-projet de loi. Nous fournissons toutefois des renseignements ci-dessous qui, nous l'espérons, faciliteront vos discussions avec votre fiscaliste.

### Contexte

Comme vous le savez peut-être, les nouvelles règles de TVH entrées en vigueur en 2010 exigent un certain nombre de changements aux pratiques de déclaration des revenus pour certaines institutions financières, dont les régimes de retraite et certaines fiducies.

À titre de première étape, l'ARC a indiqué que l'avant-projet de loi s'applique aux IFDP, dont : les fiducies régies par un régime de pension agréé; les régimes de participation des employés aux bénéficiaires; les régimes enregistrés de prestations supplémentaires de chômage; les régimes de participation différée aux bénéficiaires; les régimes de participation des employés; les conventions de retraite; les fiducies de fonds commun de placement; les fiducies de fonds mis en commun et d'investissement à participation unitaire; les banques et les compagnies d'assurance; les courtiers de valeurs mobilières.

En vertu de l'avant-projet de loi de l'ARC, si une fiducie de régimes de retraite est admissible à titre d'IFDP, elle doit remplir un certain nombre de formulaires de choix (choix de l'entité déclarante, choix de déclaration consolidée, choix de transfert de taxe et choix d'exclusion relative aux non-résidents). Ces formulaires doivent tous être remplis avant la fin de l'exercice financier du régime de retraite. Les choix effectués auprès de l'ARC aident à alléger en partie le fardeau administratif associé à la TPS/TVH en indiquant, par exemple, qui est responsable de produire la déclaration de TVH au nom du régime. Les clients peuvent aussi profiter d'avantages supplémentaires selon les choix effectués, mais ils devraient déterminer ceux-ci avec leur fiscaliste.

Si la fiducie de régime de retraite est admissible à titre d'IFDP, le régime doit payer la TVH dans les provinces concernées. Le paiement de TVH sera calculé selon la méthode d'attribution spéciale, ou formule MAS. La formule MAS permet de calculer la partie provinciale de la TVH que les IFDP doivent payer d'après leur nombre de participants ou de membres du régime dans les provinces où la TVH est perçue.

### Le nouvel Avis n° 259 sur la TPS/TVH a une incidence sur les régimes de retraite et certaines fiducies (suite)

#### Renseignements supplémentaires au sujet de l'Avis n° 259 sur la TPS/TVH

En octobre 2011, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a diffusé l'Avis n° 259 sur la TPS/TVH (l'« Avis »), intitulé Renseignements exigés à l'égard des investissements dans des régimes de placement à répartition qui sont des institutions financières désignées particulières. L'Avis a une incidence sur divers types d'entités financières, particulièrement les régimes de retraite qui investissent leurs actifs dans des régimes de placement à répartition (tels que les fiducies de fonds commun de placement, les fiducies de fonds mis en commun, les fonds réservés d'assureur, etc.) et qui correspondent à la définition d'« investisseur admissible » au titre du projet de règlement relatif aux IFDP.

Les fiducies de régimes de retraite (celles qui correspondent à la définition d'« investisseur admissible ») doivent fournir les renseignements suivants au gestionnaire du régime de placement à répartition (par exemple, fiducie de fonds commun ou fiducie de fonds mis en commun) :

- a. Vous devez vous auto-déclarer IFDP et investisseur admissible.
- b. Vous devez indiquer le nombre de parts détenues dans le régime de placement à répartition au 30 septembre 2011.
- c. Vous devez préciser le pourcentage des membres par province.
- d. Le régime de placement utilisera ensuite l'ensemble de ces renseignements pour calculer la part provinciale de TVH que le régime de retraite doit payer en 2012 selon la nouvelle formule MAS de l'ARC (mentionnée ci-haut).

La fiducie de régime de retraite (qui correspond à la définition d'investisseur admissible), par exemple, doit fournir l'information ci-dessus au régime de placement, que celui-ci l'ait demandée ou non. La fiducie de régime de retraite qui ne correspond pas à la définition d'investisseur admissible doit aussi fournir certains de ces renseignements (c.-à-d., le nombre de parts détenues dans le régime de placement à répartition au 30 septembre et le pourcentage des membres par province) au régime de placement. Tel qu'il est indiqué dans l'Avis, ces renseignements doivent être fournis au plus tard le 15 novembre (de l'année civile) et/ou 45 jours après le jour auquel le détenteur des parts (soit le régime de retraite) a reçu la demande de renseignements (de la part du régime de placement, par exemple).

*Suite a page 14*

Du début à la fin

Tous les renseignements détaillés concernant l'Avis n° 259 sur la TPS/TVH de l'ARC, intitulé Renseignements exigés à l'égard des investissements dans des régimes de placement à répartition qui sont des institutions financières désignées particulières, se trouvent sur [le site Web de l'ARC](#).

Si vous avez des questions au sujet de l'avis sur la TPS/TVH ou de la liste de vérification ci-dessus, veuillez consulter votre fiscaliste.

Pour en savoir davantage sur l'information pouvant vous aider à répondre à vos besoins en matière de déclaration de la TPS/TVH à l'aide de l'outil Workbench de CIBC Mellon ou du groupe Comptabilité institutionnelle et des régimes de retraite, veuillez communiquer avec votre directeur des relations avec la clientèle.

## Le nouvel Avis n° 259 sur la TPS/TVH a une incidence sur les régimes de retraite et certaines fiducies (suite)

Dans un cas comme dans l'autre, l'ARC pourra imposer des pénalités au régime de retraite qui omet de fournir les renseignements au régime de placement, équivalentes au moindre des montants suivants :

- 10 000 \$; ou
- 0,01 pour cent de la valeur totale, au 30 septembre de l'année civile indiquée dans la demande, des parts du régime pour lesquelles la personne devait fournir les renseignements au titre de l'un des paragraphes 55(3) à (5) du projet de règlement relatif aux IFDP.

Il est à noter que le règlement relatif aux IFDP n'a pas encore été adopté, mais que les pénalités s'appliqueront une fois qu'il aura force de loi.

### Les entreprises peuvent devoir respecter ces dates limites additionnelles de l'ARC :

- Calcul de la taxe réputée avoir été payée, pour les régimes de retraite – dès le 31 janvier 2012
- Choix de transférer les remboursements de TPS – dès le 31 janvier 2012
- Dépôt du formulaire TPS494, pour les régimes de retraite (pouvant exiger un calcul selon la méthode d'attribution spéciale) – dès le 30 juin 2012

### Comment CIBC Mellon peut vous venir en aide?

Les investisseurs institutionnels, y compris les régimes de retraite, qui utilisent Workbench, l'outil d'information en ligne sur les placements/actifs de portefeuille de CIBC Mellon, constateront que Workbench constitue un point de départ pratique pour trouver quelques-uns des renseignements nécessaires au respect de l'Avis.

Le groupe Comptabilité institutionnelle et des régimes de retraite de CIBC Mellon peut aussi fournir certains renseignements pour aider les clients à remplir leur déclaration de TVH – par exemple la TVH payée dans le cadre des dépenses du régime engagées durant l'année. CIBC Mellon traite la TVH séparément dans sa plateforme comptable, et pourra travailler avec les clients afin d'incorporer ces exigences dans les rapports comptables.

Du début à la fin

## Liste de vérification

Vous trouverez ci-dessous une courte liste de vérification que les fiduciaires de régimes de retraite voudront peut-être examiner avec leurs fiscalistes, car des pénalités pourront s'appliquer dans le futur aux régimes de retraite et/ou aux fiduciaires qui omettent de respecter les exigences après l'adoption de l'avant-projet de loi :



Déterminer si le régime est une « institution financière désignée particulière » (IFDP) admissible en vertu de l'avant-projet de loi de l'ARC.



Si c'est le cas, remplir les formulaires de choix appropriés, notamment pour le choix de l'entité déclarante, le choix de déclaration consolidée, le choix de transfert de taxe et le choix d'exclusion relative aux non-résidents.



Aviser CIBC Mellon du statut/des formulaires de choix appropriés qui ont été remplis.



Dans le cas d'une IFDP, fournir les renseignements voulus au gestionnaire du régime de placement à répartition, dont l'auto-déclaration à titre d'IFDP et d'investisseur admissible, le nombre de parts détenues dans le régime de placement à répartition et la liste du pourcentage des membres du régime par province.

### À propos de CIBC Mellon

CIBC Mellon fournit des solutions de services d'actifs aux institutions et aux sociétés, notamment des services de garde, de comptabilité en devises multiples, d'administration de fonds, de tenue des dossiers des détenteurs de parts, de retraite et de prêt de titres. Au-delà de 1100 employés dévoués appuient les plus de 1200 relations que nous entretenons avec des banques, caisses de retraite, fonds de placement, sociétés, gouvernements et compagnies d'assurance canadiens, ainsi qu'avec des fiduciaires d'assurance, fondations et institutions financières étrangères dont les clients investissent au Canada. Au 31 janvier 2012, CIBC Mellon détenait plus de 1,1 billion \$ CA d'actifs sous administration au nom de ses clients. CIBC Mellon, dont le siège social se trouve à Toronto, compte des bureaux à l'échelle du Canada, soit à Vancouver, Calgary, London, Montréal et Halifax. Fondée en 1996, CIBC Mellon est détenue à parts égales par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) et The Bank of New York Mellon Corporation (BNY Mellon), le plus important fournisseur de services de garde au monde. CIBC Mellon fait partie du réseau BNY Mellon, qui, au 31 décembre 2011, avait 25,8 billions \$ US d'actifs sous garde et sous administration ainsi que 1,26 billion \$ US d'actifs sous gestion, et traitait des paiements mondiaux s'élevant en moyenne à 1,5 billion \$ par jour.

**Pour en savoir davantage, visitez le [www.cibcmellon.com](http://www.cibcmellon.com) ou suivez-nous sur Twitter @CIBCMellon.**

CIBC MELLON

➤ UNE COENTREPRISE DE BNY MELLON ET CIBC<sup>SM</sup>

CIBC Mellon est un utilisateur licencié des marques de commerce CIBC et de certaines marques de commerce BNY Mellon.

010 - TT04 - 02 - 12

Nouvelles de la société et du secteur est distribué à des fins d'information générale seulement et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, Compagnie Trust CIBC Mellon, CIBC, The Bank of New York Mellon Corporation et leurs sociétés affiliées ne garantissent pas l'exactitude ou l'exhaustivité de son contenu. Les lecteurs sont informés que le contenu de la présente publication ne devrait pas être interprété comme constituant un avis juridique, fiscal, comptable, en placement, financier ou un autre avis professionnel et qu'il n'a pas été rédigé pour un tel usage.